



Index égalité professionnelle femmes / hommes 2023

Introduite par le décret n° 2023-1136 du 05/12/2023 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la Fonction Publique de l'Etat, la note de l'**index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de l'EHESP pour l'année 2023 est de 80 points sur 100.**

(Un score inférieur à 75% doit conduire à la publication des objectifs de progression et le score de 75 % doit être atteint dans les 3 années suivantes).

INDICATEUR	NOTE
Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires (comparaison à corps, grade et échelon équivalents)	39/40
Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les contractuels (comparaison à catégorie hiérarchique équivalente sans distinction de corps)	21/40
Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents ayant perçu les plus hautes rémunérations	20/20
NOTE GLOBALE	80/100



**Université
de Rennes**